

VACANCES ARC EN CIEL 2024

Documents nécessaires à l'inscription

Documents obligatoires pour la validation du séjour :

- FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET SANITAIRES doit OBLIGATOIREMENT être signée par un titulaire de l'autorité parentale. (Téléchargeable sur paris.fr)
- CONTRAT Vacances Arc-en-Ciel SIGNÉ
- NOTIFICATION DE TARIF DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 2022-2023 (délivrée par les Caisses des Écoles) ou ATTESTATION DE QUOTIENT FAMILIAL DE LA CAF 2023 de moins de 3 mois
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE de moins de 3 mois
- ATTESTATION DE COUVERTURE SOCIALE EN COURS DE VALIDITÉ PENDANT LE SÉJOUR mentionnant l'enfant inscrit
- COPIE DES VACCINATIONS OBLIGATOIRES
- ATTESTATION D'ASSURANCE EXTRASCOLAIRE ou RESPONSABILITE CIVILE DE L'ENFANT EN COURS DE VALIDITÉ PENDANT LE SÉJOUR (En vertu des articles L227- 4 et 5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est fortement recommandé aux familles de souscrire un contrat d'assurances de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent.)

Si vous en êtes bénéficiaire :

- BONS D'AIDE AUX VACANCES 2023 VACAF (si vous souhaitez les utiliser)
- CARTE PARIS PASS FAMILLE (permet de bénéficier de la tranche tarifaire inférieure sans possibilité de gratuité : tarif 1 minimum)

Documents complémentaires nécessaires au départ Selon les séjours *:

- UN CERTIFICAT MÉDICAL D'APTITUDE À LA PRATIQUE SPORTIVE
- L'ATTESTATION DE SORTIE DE TERRITOIRE, LA COPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ VALIDE DU RESPONSABLE LÉGAL, LA PIÈCE D'IDENTITÉ DU MINEUR ET LA CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE